



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5899

Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive. Le 6 juin 1968 un accord conclu entre l'Etat et le SNEEPS prévoyait notamment l'alignement indiciaire des charges d'enseignement de l'éducation nationale. Cet engagement n'a pas été respecté. M Monory avait inscrit cette mesure dans le projet de budget pour 1989 répondant en cela à la légitime attente des charges d'enseignement d'EPS. Le retrait de cette mesure dans le budget de l'éducation nationale pour 1989 a de fait suscité la colère de ces personnels. Il rappelle le travail remarquable qu'accomplissent en faveur de la jeunesse et du sport ces charges d'enseignement ce qui rend d'autant plus nécessaire l'adoption de cette mesure de justice qu'ils réclament. Il souligne que son prédécesseur s'étant engagé dans ce sens, la parole de l'Etat doit être respectée. Il lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants des la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Estrosi Christian](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5899

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3388